



INFORMATIONS COMMUNALES

Commune de Pompaples

Novembre 2025

CONCOURS À L'INTÉRIEUR !



SAPIN DE NOËL ET VIGNE COMMUNALE – Vente de la récolte 2022-2023

La Municipalité a le plaisir de vous annoncer que la vente du vin communal et la distribution des sapins de Noël auront lieu le même jour et au même endroit pour plus de simplicité et de convivialité. Nous vous donnons donc rendez-vous le

samedi 13 décembre 2025 à la voirie

- ★ De 10h à 11h, retrait des commandes de vin
- ★ Et dès 11h, distribution des sapins, apéritif et soupe offerts par la Municipalité.

Les personnes souhaitant réserver du vin et/ou un sapin sont priées de retourner le bulletin d'inscription ci-dessous à l'administration communale avant le **28 novembre 2025**. *Aucune distribution ne sera possible sans inscription préalable.*

Les bouteilles de 75 cl sont au prix de fr. 12.50 pièce.

Les désirées de 50cl, sont au prix de fr. 8.50 pièce.

Le paiement du vin pourra être effectué en espèces ou via TWINT le jour du retrait.

Nous vous attendons nombreux pour partager un moment festif et chaleureux !

✂-----

Souscription – vin et Inscription - sapin de Noël

Nom :

Prénom :

commande désirées (50cl) récolte 2023 à fr. 8.50

commande bouteilles (75cl) récolte 2022-2023 à fr. 12.50

de « Pinot Noir En Beauregard AOC » de la Commune de Pompaples.



Je désire réserver un sapin de Noël :

☐

oui



☐ non

Signature :

A retourner au greffe municipal avant le 28 novembre 2025

FOUR A PAIN

Une journée aura lieu en date du 6 décembre 2025. Une vente de produits confectionnés artisanalement sera réalisée dans le cadre de l'organisation du Téléthon.

Pour plus de renseignements et pour vos réservations vous pouvez contacter : fourpompaples@gmail.com ou le 079.748.62.90.



38e TELETHON 6 décembre 2025

L'équipe organisatrice a le plaisir de vous convier à son habituel rendez-vous gourmand et convivial, **le samedi 6 décembre 2025, dès 11h00** à la salle villageoise. Au menu, planchettes apéro, roesti-vacherins et délices du four à pain. Démonstration exceptionnelle de la Guggenmusik Les Bedzules de Prilly qui fête cette année ses 50 ans. Merci à vous.



VOLS DANS LES VEHICULES

La gendarmerie nous a informé d'une recrudescence de vols dans les véhicules restés ouverts. Nous souhaitons rendre attentifs les citoyens, qu'il est nécessaire de verrouiller vos véhicules, même s'ils sont stationnés juste devant votre domicile, afin de vous protéger contre ce genre de délit.

REGISTRE DES LOUEURS

En vertu de la Loi sur l'exercice des activités économiques (LEAE art. 74d) chaque commune doit tenir un Registre des Loueurs pour toutes les locations ou sous-locations d'hébergement de brève durée (dès une nuit). La Municipalité rappelle que les propriétaires qui proposent un bien à la location (par exemple sur des plateformes telle que Airbnb, Anibis, etc..) sont priés de bien vouloir l'annoncer à l'administration communale sans délai.

HEURES DE COMMUNE ET FACTURES

Les personnes qui ont des heures de commune, des factures ou des séances de commission, voudront bien faire parvenir leurs notes à la Municipalité jusqu'au 15 décembre 2025.

Les personnes concernées sont priées de joindre leurs coordonnées de paiement, n° IBAN ou un QR code.

Coordonnées de la bourse communale :

☎ 021.866.61.34

💻 bourse@pompaples.ch





ET SI LA COMMUNE, C'ÉTAIT VOUS ?

Elections communales
générales 2026

Vous vivez ici, vous pouvez décider ici: présentez-vous !

Mobilité, infrastructures, espaces publics, accueil de jour, finances, environnement, vie associative... Vos choix ont un impact concret sur la vie locale.

Présentez-vous au conseil communal/général ou à la municipalité et contribuez aux décisions de votre commune.

Qui peut se porter candidat-e ?

Pour vous présenter, vous devez avoir le droit de vote dans votre commune.

Pour voter ou être élu-e dans votre commune, vous devez :

- avoir 18 ans, le jour de l'élection
- être de nationalité suisse
- ou au bénéfice d'un permis B ou C, avoir vécu 10 ans en Suisse et être domicilié-e dans le canton de Vaud depuis au moins 3 ans

Pas besoin de connaissances particulières, ni d'avoir grandi dans la commune ! Parents, retraité-e-s, jeunes, indépendant-e-s, salarié-e-s: vous avez toutes et tous votre place au sein des autorités communales.



ASSEMBLEE DE COMMUNE – Avis aux électrices et électeurs

Les élections communales pour la Municipalité et la Syndicature pour la législature 2026 – 2031 débiteront le dimanche 8 mars 2026.

Dans cette perspective, toutes les électrices et tous les électeurs sont convié·e·s le

Mardi 9 décembre 2025 à 19h15 à la salle communale de La Biolle

À l'ordre du jour : modalités de l'élection, vote par correspondance, dépôt des listes et présentation des candidat·e·s.

Séance publique, ouverte à toutes et tous.



LA SORTIE DU VILLAGE : faut-il poursuivre la tradition ?

Chaque année, la course du village offre une journée conviviale. Ce moment de partage est l'occasion de découvrir de nouveaux lieux et de passer une journée agréable entre villageois.

Cette année, la sortie n'a malheureusement pas pu être organisée, faute de participants. Avant de décider si cette tradition doit être maintenue ou repensée, la Municipalité souhaite connaître votre avis.

Concours à la clé !

Toutes les personnes qui répondront au sondage participeront automatiquement à un **tirage au sort** pour gagner **2 cartons de 6 bouteilles de vin communal**.

(Condition de participation : 16 ans révolus)

Coupon-réponse – Sortie du village

Nom : _____ Prénom : _____

☐ Oui, je souhaite que la sortie du village soit maintenue.

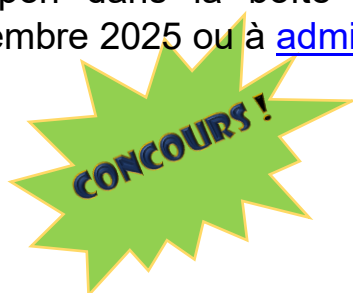
☐ Non, je pense qu'il n'est plus nécessaire de l'organiser.

☐ Je serais intéressé·e à participer à une prochaine sortie.

☐ Je ne participerais probablement pas.

 **Mes suggestions ou idées pour une nouvelle formule :**

Merci de déposer ce coupon dans la boîte aux lettres de l'administration communale avant le 19 décembre 2025 ou à admin@pompaples.ch.



Informations sur le projet de STEP régionale EHV (Epuration Haute Venoge Veyron) à La Sarraz et des réseaux d'alimentation des eaux usées depuis les communes

Les stations d'épuration actuelles des communes n'étant plus adaptées aux législations fédérales et cantonales concernant le traitement des eaux usées, il était impératif de trouver des solutions qui respectent les eaux que nous utilisons et rejetons. Les autorités cantonales soucieuses d'améliorer la situation ont décidé d'inciter les communes à se rassembler afin de limiter le nombre de STEP et de créer une station d'épuration capable de restituer des eaux de meilleures qualités dans nos rivières et dans nos lacs. Les eaux traitées dans les 10 stations d'épuration (STEP) actuelles seront traitées à l'avenir uniquement dans la future STEP régionale.

Les Conseils législatifs des 15 communes de Chavannes-le-Veyron, Chevilly, Cuarnens, Dizy, Eclépens, Ferreyres, La Chaux, La Praz, La Sarraz, L'Isle, Mauraz, Moiry, Mont-la-Ville, Orny et Pompaples, ont accepté de traiter ensemble leurs rejets d'eaux usées dans une seule STEP et de la construire à La Sarraz. La construction des ouvrages et leur gestion sont gérées par la nouvelle association intercommunale EHV. Les statuts de l'association ont été acceptés par les conseils communaux/généraux des 15 communes et validés par le Conseil d'Etat le 1^{er} mars 2023.

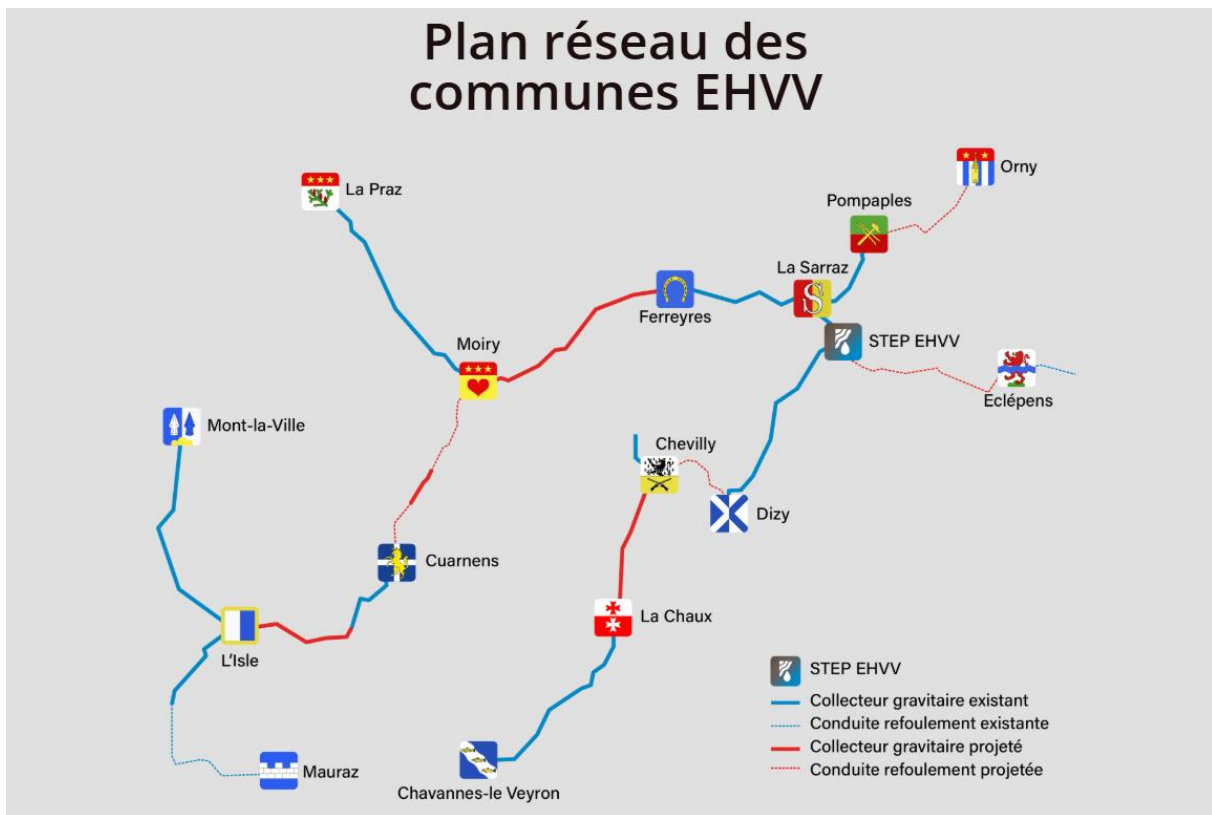
Le projet de la future STEP intercommunale à La Sarraz et des réseaux de transport liés avancent et entrent dans la phase de réalisation. Elle sera construite sur la parcelle 796 jouxtant la STEP actuelle.



La future STEP régionale sera dimensionnée pour 16'840 équivalents-habitants (EH). La chaîne de traitement inclura un prétraitement, une décantation primaire classique, un traitement biologique par boues activées (traitement du carbone et de l'azote), une clarification ainsi qu'un traitement final des micropolluants par charbon actif. La filière de traitement des boues comprendra une digestion des boues d'épuration et un gazomètre afin d'y stocker le gaz produit. En plus de la production de gaz et afin de favoriser l'autonomie énergétique du

site, les bâtiments et les bassins seront couverts de panneaux photovoltaïques. Un bâtiment d'exploitation sera également réalisé

La mise à l'enquête de la STEP et des réseaux d'eaux usées depuis les communes aura lieu en novembre 2025. Le préavis du crédit de construction sera soumis à l'approbation du Conseil Intercommunal d'EHVV à la fin avril 2026 afin de pouvoir débiter les travaux de la STEP en juin 2026 et la mettre en service entre la fin d'année 2028 et le premier semestre 2029.



Les réseaux dessinés en bleu sur la carte ci-dessus seront repris aux communes et ceux en rouge doivent être construits par l'association EHVV. Des séances d'informations sont prévues cet automne avec les propriétaires et les exploitants des parcelles qui seront touchées par ces réseaux.

Le projet dans sa totalité devrait coûter entre 50 et 55 mio CHF selon l'état des études actuelles. Les Municipalités des 15 communes ont été invitées à réadapter leurs Règlements sur l'évacuation et l'épuration des eaux, pour notamment adapter les taxes communales.

La future STEP de La Sarraz sera exploitée par des professionnels qui devront également gérer les stations de pompes et les réseaux d'amenée d'eaux usées à La Sarraz.

Ce projet d'importance régionale permettra de restituer des eaux de bonne qualité à notre cours d'eau de La Venoge.

Une séance d'information publique concernant la construction de la STEP est prévue le mercredi 3 décembre 2025 à 19h00 à la salle du Casino à La Sarraz. Vous êtes cordialement invités à y assister.

Le Comité de direction EHVV a mis en ligne un site internet que nous vous invitons à consulter à l'adresse suivante : www.ehvv.ch

Les informations y seront mises à jour au fur et à mesure de l'avancement du projet.

Le Comité de direction EHVV

Octobre 2025

CONSEIL GENERAL

La prochaine séance du Conseil Général est prévue en date du mardi 9 décembre 2025.

Les personnes intéressées peuvent s'annoncer à la secrétaire du Conseil Général, Mme Myriam Schär (secretaire.conseil@pompaples.ch) ou directement sur place avant la séance.

HORAIRES DE LA DECHETTERIE

Horaire d'hiver : mercredi **15h00 – 17h00** et samedi **08h30 – 11h30**



Le **conteneur à verre**, situé en dehors de l'enceinte, est disponible **uniquement les jours ouvrables de 08h00 à 20h00**, interdit dimanche et jours fériés.

PISCINE DE LA VENOGÉ

Promotions de Noël

«Il n'y a qu'en se jetant à l'eau que l'on peut réussir»

**Offrez des moments de détente et de bonheur
à la piscine de La Sarraz !**

	<u>Membres AIPCV</u>		<u>Non membres</u>	
	Promotion	Tarif 2026	Promotion	Tarif 2026
Abonnement piscine Adulte	120.00	130.00	130.00	140.00
Abonnement piscine Ado/AVS	80.00	90.00	90.00	100.00
Abonnement piscine Enfant	60.00	65.00	70.00	75.00

Commandes du 01.11.2025 au 10.12.2025, paiement au plus tard le 31.12.2025
Envoi garanti avant Noël pour toute commande payée avant le 11.12.2025



Commandes :

admin@piscinedelavenoge.ch ou www.piscinedelavenoge.ch

INSCRIVEZ-VOUS AU DOSSIER ÉLECTRONIQUE DU PATIENT (DEP)!

Avec le DEP, vous centralisez vos informations médicales importantes et décidez vous-même qui y a accès et à quel moment.

C'est plus de sécurité, plus de clarté et une meilleure coordination entre vos professionnels de santé.

→ Inscrivez-vous dès aujourd'hui et facilitez la gestion de vos soins.

Pour en savoir plus et activer votre DEP, visitez : dossierpatient.ch



Le DEP évoluera prochainement vers le dossier électronique de santé (DES), qui sera automatiquement créé pour chaque citoyen dès 2030. Les données existantes seront transférées en toute sécurité.

ASSUREZ VOS PANNEAUX SOLAIRES AUPRÈS DE L'ECA

L'installation de panneaux solaires représente un investissement conséquent qu'il convient de protéger.

Les panneaux photovoltaïques doivent être déclarés à l'ECA afin d'être couverts contre les risques d'incendie et les dommages causés par les éléments naturels (grêle, tempête, poids de la neige).



Depuis que leur pose ne requiert plus d'autorisation communale, l'ECA n'est plus automatiquement informée des installations. Annoncez donc vos travaux avant leur réalisation afin de garantir leur indemnisation.

ENTRETIEN DES TOMBES – APPEL AUX FAMILLES

Certaines tombes sont moins régulièrement visitées avec le temps. Pour préserver la sérénité et la beauté du cimetière, la Municipalité invite chaleureusement les familles à veiller à l'entretien ou à la remise en état des tombes.

Toute tombe non aménagée dans les 18 mois après l'inhumation, ou laissée à l'abandon plus de 12 mois, peut être recouverte de gravier ou de gazon par la Commune. Toutefois, la Municipalité souhaite, dans la mesure du possible, éviter d'en arriver là.

Même de petits gestes, comme retirer les mauvaises herbes ou apporter quelques fleurs, contribuent grandement au respect des défunts et au confort des visiteurs. Pour l'entretien, vous pouvez faire appel à un professionnel de la région (jardinier, paysagiste, etc.) si besoin.

Merci pour votre attention, qui permet de maintenir un lieu de recueillement accueillant et harmonieux pour tous.



Chères habitantes et chers habitants de Pompaples,

Dans le cadre de la préparation du Giron du Pied 2026 à Moiry-Pompaples, qui se tiendra du 12 au 16 août 2026, notre société a commencé les décorations destinées à cet événement. Notre local se situe dans la ferme en face du restaurant.

Grâce à l'autorisation exceptionnelle de la commune et uniquement pour le Giron, nous aurons la possibilité de travailler de 8h00 à 21h30, les jours de la semaine, du weekend et les jours fériés. Tout cela pour donner vie aux décorations qui feront rayonner notre Giron !

Nous mettrons tout en œuvre pour limiter les éventuels désagréments notamment liés au bruit. Le but n'est vraiment pas d'apporter du mécontentement aux habitants. Nous vous remercions d'ores et déjà pour votre compréhension et votre bienveillance.

En cas de dérangement ou pour toute question, vous pouvez nous contacter au 079 122 47 54 (Grégory Cugny, président d'organisation). Et nous vous prions sincèrement de le faire afin que nous puissions nous adapter et rester respectueux. Avec nos salutations les plus cordiales,

Le comité d'organisation du Giron du Pied 2026 à Moiry-Pompaples





Quelques informations en plus

Nous sommes à la recherche de personne qui voudrait venir nous faire à manger dès novembre pendant nos week-end de construction et de décoration.

Pour venir nous aider à construire et à décorer cela se fera à partir de janvier. Bien sur si vous venez nous faire à manger, vous pouvez rester et nous donner un coup de main pour les décorations.

La commission décoration est à la recherche de lego pour décorer un de nos bâtiments. Si vous les utilisez plus ou que vous connaissez quelqu'un qui veut s'en séparer.

Vous pouvez contacter Flavie Von Kaenel au 078 775 02 10 pour les repas, l'aide et les legos ou sur Instagram: [moirypompaples2026](#)



CONTROLE DES CITERNES

Selon les directives cantonales, les propriétaires d'une installation composée d'un ou plusieurs petits réservoirs de volume unitaire d'au maximum 2'000 litres (bac de rétention 100 %) ne reçoivent plus de notification de la part de la commune.

Il est rappelé que ces installations sont cependant soumises à un devoir d'entretien général **sous la responsabilité du détenteur**.

Un contrôle périodique, **tous les 10 ans**, par une entreprise employant du personnel spécialisé est recommandé.

TROTTOIRS ET CHEMINS COMMUNAUX



Par souci d'écologie, comme les années précédentes, il ne sera effectué que le salage minimum des trottoirs et chemins communaux. La population est donc priée de prendre garde aux éventuelles plaques de glace qui pourraient subsister à certains endroits.

CHIEN - CROTTE

La majorité des propriétaires de chien ramasse les crottes de leurs compagnons à quatre pattes et nous les en remercions.

Rappelons que le ramassage des crottes est obligatoire au village et sur le reste du territoire communal. Des poubelles munies de distributeur de sachets sont à disposition des propriétaires de chiens.

Les propriétaires ne suivant pas cette obligation sont passibles d'une amende.



HORAIRES DE L'ADMINISTRATION COMMUNALE



Durant les Fêtes, les bureaux de l'administration communale seront fermés du vendredi 19 décembre 2025 à 11h00 au lundi 5 janvier 2026 à 14h00.

Nous vous souhaitons de chaleureuses fêtes de fin d'année !

